

PRFB – V1, Remarques de la Chambre d'Agriculture de Région d'Ile de France :

I) Panorama de la forêt et du Bois en Ile de France :

1) La Forêt en Ile de France :

Pas de remarque sur ce paragraphe qui est une bonne analyse de la forêt et son contexte régional. Elle met enfin en avant, la problématique de la valorisation des feuillus dans une région de production essentiellement dédiée à ces essences de par la caractéristique de ses stations forestières, face à la filière nationale axées pour majorité sur la valorisation des produits résineux.

2) La filière forêt bois en Ile de France :

Ce paragraphe est une bonne analyse du décalage entre la mobilisation du bois d'œuvre en baisse et du BI/BE en hausse. Il est bon d'insister sur la désaffectation de la filière pour l'usage des bois d'œuvre feuillus par rapport au résineux et du manque de moyens humains, pour préconiser et assurer une sylviculture de qualité, mais aussi d'innovation pour la valorisation des essences feuillus, qui est une richesse de par la diversité, pour toutes les régions de production feuillus.

Mettre en avant le pourquoi d'un abandon de la sylviculture de qualité et se poser les bonnes questions : Il y a sans doute en effet l'absence de filière locale et de diversité des débouchés, mais il y a peut-être aussi le manque d'évolution dans les modes de sylviculture et dans l'acceptation de nouveaux itinéraires, qui font que les investissements bien trop lourds pendant les dix à quinze premières années des peuplements, n'incitent pas les propriétaires à engager le renouvellement de peuplements. Sans doute aussi le surcoût de la protection gibier, accentué par le déséquilibre des populations de grands gibiers.

Concernant le schéma sur les emplois de la filière, Bien qu'il soit bien mentionné que huit emplois sur dix sont consacrés au secteur tertiaire, il n'apparaît pas suffisamment, le décalage entre l'emploi directement lié à la gestion, la sylviculture des forêts, la récolte et la transformation du bois de l'Ile de France et les emplois consacrés aux sièges d'entreprises nationales, qui n'ont aucun impact sur la dynamique de la filière Francilienne. Un indicateur qui serait révélateur de l'absence de filière serait de ne pas comptabiliser ces emplois des sièges d'entreprises nationales et de faire le ratio des moyens humains dédiés à la filière Francilienne, par rapport à la surface boisée, ou au volume bois disponible en Ile de France. (D'autant plus si l'on se réfère à la forêt privée...).

II) Priorités Régionales :

Bonne analyse des 5 points d'introduction sur les orientations stratégiques, avec les trois premiers points qui sont mis en avant. Il faut toutefois mettre le point sur la communication en 4, avant de répondre aux attentes sociétales et d'accueil du public.

Pas de remarques donc sur les OS 1, 2, 3 et 5, qui sont ambitieuses et dynamiques, il reste à voir quels moyens sont réellement insufflés, pour atteindre ces objectifs.

Toutefois, concernant l'OS 4, l'exigence sociale est un fait malheureusement très impactant sur la pratique de la gestion forestière en Ile de France, mais une gestion multifonctionnelle ne peut être assurée, que si l'objectif de production de qualité est maintenu en priorité et que l'impact sociétal, qui doit rester acceptable, pour assumer une gestion sylvicole pérenne, doit faire l'objet de compensations significatives, face à des itinéraires raisonnables mais qui restent onéreux.

Il semble infondé de créer des zonages, différenciant une forêt urbaine d'une forêt périurbaine et rurale, car on peut être en mesure de se douter ce qu'il adviendra du rôle de production, mais aussi de protection, qui s'étiolent, au profit du rôle sociétal et de la fréquentation de masse.

D'autre part, cette affectation à la forêt publique est peut être applicable, avec des moyens et une surveillance dimensionnée à cet accueil, mais concernant la forêt privée, il ne semble pas que les propriétaires privés aient la capacité d'assurer une gestion de qualité et de maîtriser en même temps techniquement et financièrement un gardiennage pour canaliser cette pression. On peut voir ce qu'on

donner les quelques tentatives de convention en forêt privée, favorable à la fréquentation mais compliquant la gestion sylvicole et cynégétique.

Une gestion territoriale différenciée et cartographiée, pour peu que les propriétaires forestiers privés l'acceptent, risque de ne pas être répercutée dans chaque propriété par une prise en charge à hauteur des impacts et des coûts supplémentaires de gestion de mise en sécurité et de gardiennage. Le droit de propriété, la capacité et la vocation de production sur ces forêts impactées par le zonage, risque d'aboutir dans la plupart des cas à un désintérêt, voir un abandon de gestion, même si c'est déjà malheureusement un constat sur la petite propriété.

III) Objectifs opérationnels :

La déclinaison de ces OP reste ambitieuse, leur incidence sur les évaluations environnementales semble majoritairement positive, avec des points de vigilance, qu'il faut en effet surveiller et maîtriser raisonnablement, lors de l'application de ces OP.

OP n°1 : Peu de remarque car nombreux professionnels sont conscients de cette anticipation au changement climatique dans la gestion sylvicole, depuis une trentaine d'années. Encore faut-il que tous les efforts des propriétaires forestiers dynamiques, dans le renouvellement, la qualité, la diversification, soient réellement soutenus et que l'on prenne enfin en compte d'autres itinéraires techniques alternatifs, qui permettent de réduire les coûts à l'installation, (chantier de renouvellement économe et raisonné) mieux maîtriser et prendre en charge la pression du gibier, mais également, accompagner les propriétaires pendant toute la phase d'installation des jeunes peuplements, (période ingrate sur une quinzaine d'année et souvent la conséquence d'échecs).

OP n° 2 : Qu'est ce qui définit un territoire prioritaire, cela est-il en relation avec le zonage forêt urbaine/forêt périurbaine et rural, auquel cas il est difficile de voir pourquoi ces forêts seraient davantage prioritaire aux autres forêts, car les besoins, les coûts sont très semblable en question d'impact urbain

Si cela est plus général et appliqué à tout le territoire de l'Ile de France, cet OP est une belle ambition, pour la restructuration foncière, le développement des DGD, et l'accompagnement des collectivités. On peut être très dubitatif, sur la démarche de gestion collective quand on constate l'individualisme Français. On peut penser que des actions de regroupement de chantier, déjà pratiquées par des professionnels, quand cela est possible, soient plus facilement applicable et plus léger à mettre en place.

OP n° 3 : Oui à l'innovation et à la communication bien maîtrisée.

Quant aux financements, on peut regretter qu'ils s'accompagnent souvent de conditions trop pénalisantes, parfois semés d'embuche, long à obtenir et pouvant s'avérer plus onéreux, qu'un projet autonome réalisé sur un itinéraire technique peut être moins ambitieux, mais plus économe et peut être mieux assumé dans la durée.

OP n° 4 : Une lueur d'espoir dans la relance de la filière des bois feuillus en Ile de France et un focus sur la richesse des essences, des produits et de la qualité de ces bois, sur un marché de proximité.

OP n° 5 : Il serait judicieux de mettre le rôle économique à sa juste place, devant le rôle environnemental, puis social. Produire des bois de qualité de façon raisonné ne doit pas nuire à la qualité environnementale et peut assurer sa fonction sociale, tant que cette dernière reste raisonnable. En contrepartie, sans produit de qualité, pas de filière, sans filière pas de ressource, donc peu de chance d'assumer un accompagnement des fonctions environnementale et sociale.

OP n° 6 : Très bien, en espérant que cela ne reste pas qu'au stade des ambitions.

OP n° 7 : Très bien, en souhaitant que les produits bois feuillus aient aussi, comme envisagé, une recherche de solution pour ces usages.

OP n° 8 : Très bien, mais attention à ne pas multiplier les labels et les chartes, car cela est très onéreux pour les professionnels. Il est nécessaire d'harmoniser la démarche à partir des certifications déjà existantes.

OP n° 9 : Belle initiative, en espérant que les ETF pourront se maintenir en Ile de France, avec les coûts de la région Ile de France.

OP n° 10 : Très bien, si l'on arrive à réunir les acteurs de l'environnement et les forestiers, sur la même perspective de pérennisation d'une forêt productive et de qualité et si il y a acceptation dans les deux sens des impératifs de gestion forestière et de gestion environnementale et éviter que l'on ne tombe dans le productivisme exacerbé ou dans une idée de gestion irrégulière intégrale et inapplicable.

OP n° 11 : Très souhaitable si bien réalisé, mais pas avec les moyens humains limités dont nous disposons aujourd'hui en forêt privée mais aussi publique.

OP n° 12 : Objectif sans doute applicable en forêt publique, mais beaucoup plus difficile à assurer en forêt privée. Cela ne peut être que contractuel, chez des propriétaires favorable, à condition que les prises en charge soit à la hauteur des surcoûts engendrés (gestion, gardiennage, aménagement, sylviculture, équipement...)

OP n° 13 : Objectif peu applicable en forêt privée, qui n'a pas les moyens de gardiennage et de répression de la forêt publique (Pas de gardes assermentés).

OP n° 14 : Concerne uniquement la forêt publique.

OP n° 15 : Equilibre à rechercher plus que souhaitable, car les coûts répercutés sur la gestion sylvicole sont insupportables et contrairement à ce qui est toujours répliqué, le bénéfice que tire le propriétaire forestier dynamique et impliqué dans sa gestion sylvicole, par la pratique de la chasse ne peut jamais être à la hauteur des surcoûts engendrés par la protection et les dégâts sur les peuplements en renouvellement.

On peut même dire aujourd'hui que l'abandon de la volonté de régénération est en partie provoqué par une valorisation de produits qui ne couvre plus les investissements de renouvellement, constat accentué par les surcoûts de protection.

La conséquence ne peut être qu'une baisse de la mobilisation des bois et un appauvrissement des peuplements forestiers.

François QUAGNEAUX
Conseiller Forestier
Chambre d'Agriculture de Région Ile de France.